

SCOLARITÉ DU SOCLE COMMUN : CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Les dispositions pédagogiques mises en œuvre pour assurer la continuité pédagogique, en particulier au sein de chaque cycle, prennent en compte les besoins de chaque élève afin de permettre le plein développement de ses potentialités, ainsi que l'objectif de le conduire à l'acquisition des éléments du socle commun de connaissances et compétences fondamentales correspondant à son niveau de scolarité.

À tout moment de la scolarité élémentaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève ne sera pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle, le directeur d'école propose aux parents ou au représentant légal de l'enfant de mettre en place un dispositif de soutien, notamment un programme personnalisé de réussite éducative.

Un document, préalablement discuté avec les parents de l'élève ou son représentant légal, précise les formes d'aides mises en œuvre pendant le temps scolaire ainsi que, le cas échéant, celles qui sont proposées à la famille en dehors du temps scolaire.

Lorsqu'un redoublement est décidé et afin d'en assurer l'efficacité pédagogique, un programme personnalisé de réussite éducative est mis en place.

Référence : décret n°2005-1014 du 24 août 2005 (BO n° 31 du 1er septembre 2005)

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) insiste dans sa dénomination même sur la dimension de programme : il est constitué d'une action spécifique d'aide et, le cas échéant, d'un ensemble d'autres aides coordonnées. Pour en garantir l'efficacité, cette action spécifique est intensive et de courte durée.

La vocation du PPRE est tout autant de prévenir la difficulté que de la pallier. Sa mise en œuvre est assortie d'un système d'évaluation permettant de dresser un état précis des compétences acquises par l'élève au regard des objectifs à atteindre à la fin du cycle et de les situer au regard des exigences du socle commun.

Les difficultés prises en compte sont prioritairement d'ordre scolaire, en français, mathématiques ou langue vivante ; elles peuvent aussi concerner les autres compétences du socle commun.

Référence : circulaire n°2006-138 du 25 août 2006 (BO n° 31 du 31 août 2006)

Public prioritaire : les élèves ne maîtrisant pas ou susceptibles de ne pas maîtriser les compétences des paliers 1 et 2 du socle commun à l'issue des cycles 2 et 3.

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance : ... / ... / ...

École : Classe :

Dispositifs d'aide activés

PPRE oui non

AIDE	par les enseignants	Aide personnalisée	<input type="checkbox"/>
		Stage de remise à niveau	<input type="checkbox"/>
		RASED	<input type="checkbox"/>
		Autre aide à préciser :	
	par des intervenants	Libéraux (orthophonistes...)	
		Rattachés à un SESSAD	
		Rattachés à un établissement ou service sanitaire (hôpital de jour...)	
		Rattachés à un établissement médico-social (CMPP...)	

PPS oui non

PAI oui non

ACQUIS – PROGRES – REUSSITES - BESOINS

Socle commun – palier

Compétences principalement travaillées dans le cadre de l'aide à l'élève :

Numéroter par ordre de priorité :

Progrès constatés et réussites obtenues en référence aux compétences et connaissances du socle commun :

Exemples de démarches et d'outils ayant permis à l'élève de progresser, quel que soit le domaine disciplinaire :

Axes prioritaires (transversaux et/ou disciplinaires) retenus :

PPRE

Compétence(s) visée(s) dans la perspective de la maîtrise du socle commun :

Domaine(s) ciblé(s)	Connaissance(s), capacité(s) ou attitude(s) visée(s) :
--------------------------------	--

MISE EN ŒUVRE

Échéancier (durée limitée) :

Dans la classe	Disciplines concernées :
	Stratégies / démarches :
	Outils :
	Modalités d'évaluation :
Dans le cadre des dispositifs particuliers	
Autre dispositif pédagogique extérieur	

► *Un emploi du temps de l'élève pourra être joint au PPRE.*

PPRE présenté à la famille
le :

PPRE présenté à l'élève
le :

PPRE Bilan

Date :

Compétence(s) visée(s) :		
Connaissance(s), capacité(s) ou attitude(s) ciblée(s) :	Progrès réalisés :	Difficultés observées :

Observations / bilan :

CONCLUSION

Les objectifs sont atteints :	<input type="checkbox"/> Arrêt de l'aide pour l'élève	
Les objectifs sont partiellement atteints :	Mise en place d'un PPRE : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Ajustement des modalités de travail : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Fait le :

Le directeur

L'enseignant

La famille